



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 47552

Texte de la question

M. Dominique Paille attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conventions auxquelles sont soumis les établissements et services publics sociaux par les caisses regionales d'assurance maladie. Le Groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSO) estime qu'il s'agit d'un double controle, en sus de celui exerce par les directions departementales des affaires sanitaires et sociales. Il lui demande de bien vouloir lui preciser, dans ces conditions, son sentiment sur l'utilite de ces conventions.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47552

Rubrique : Institutions sociales et medico-sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 356